



## Commune de VAUX LES PRES

### **Compte Rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 4 septembre 2015**

Compte rendu de la réunion du conseil municipal tenue en Mairie de Vaux les Prés  
le vendredi 4 septembre 2015 à 20h30,  
sous la présidence de M. Bernard GAVIGNET, Maire, sur convocation en date du 25 août 2015.

#### **Présents :**

Bernard GAVIGNET, René GIRARD, Daniel GOUDIER, Philippe LACROIX, Martine  
LAGRANGE, Renée LEGUIN, Thierry MOINE, Yannick MOREIRA, Nicolas RICHARD, Alain  
ROUSSELOT

#### **Excusés :**

**Secrétaire de séance :** René GIRARD

#### **1- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 juin 2015.**

Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté.

#### **2- Suite aux élections municipales, avis sur le projet de schéma de mutualisation des services CAGB.**

La loi du 16-12-2010 prévoit que le Président de l'intercommunalité doit établir, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI\* et ceux des communes membres.

Ce « Schéma de mutualisation des services » a été validé par la CAGB et il est soumis au conseil municipal pour avis.

M. le maire fait part à l'assemblée des enjeux des mutualisations (notamment les gains en efficacité, en économies d'échelle) et d'un état des lieux des services communs existants et des perspectives de mutualisations nouvelles.

Parmi celles-ci trois pistes sont évoquées dont deux concernent les rapports entre l'agglomération et la ville de Besançon.

La troisième porte sur le développement de nouveaux services partagés avec les communes membres dans les domaines de la commande publique, des ressources humaines, des besoins informatique, techniques...

Un groupe d'élus et de techniciens est chargé de construire d'ici la fin d'année des propositions plus précises.

*\*Etablissement public de coopération intercommunale*

**Décision** : Le conseil municipal prend acte de ce projet et émet un avis favorable à l'unanimité au schéma de mutualisation des services de la CAGB.

### 3- Validation de l'attribution du logement communal suite au départ de l'ancien locataire

Lors de sa réunion du 19 juin, le conseil municipal avait confié à une commission spécifique la recherche d'un nouveau locataire, le départ du précédent étant prévu dans l'été.

Après étude des dossiers reçus, le choix de cette commission, réunie le 17 juillet, s'est porté sur la candidature de M. Gérald MAIRET qui occupe le logement depuis le 3 août.

**Décision** : Le conseil municipal entérine les travaux de la commission et décide à l'unanimité d'attribuer le logement communal à M. Gérald MAIRET.

Le loyer est fixé à 560 € hors charges.

### 4- Caution à restituer à l'ancien locataire.

L'ancien locataire, M. BRUNAUD, a quitté le logement le 2 août 2015. La caution versée à son entrée dans le logement en mai 2011 était d'un montant de 500 €.

Une dégradation avait été constatée lors de l'état des lieux de sortie réalisé le 3 août, mais l'ancien locataire a procédé depuis à la réparation du matériel.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le montant de la caution à restituer.

**Décision** : Le conseil municipal décide à l'unanimité de restituer l'intégralité de la caution à M. Romain BRUNAUD.

### 5- Choix des noms de rues du lotissement « les jardins du château ».

Les premières constructions sur le lotissement vont démarrer à l'automne. Il est désormais nécessaire d'attribuer un nom aux 4 voies qui le desservent.

Le site s'intitulant « Devant le château » (réf. cadastrales), il est décidé après débat de retenir des noms afférents à l'histoire du château ou faisant référence à l'architecture.

**Décision** : Le conseil municipal décide à l'unanimité les dénominations suivantes :

Pour la voie la plus au nord, entre les lots 20 et 51 : « Rue des remparts » ;

Pour la voie principale partant du giratoire jusqu'au croisement avec la rue des remparts : « Rue des époux Granvelle » ;

La voie partant de la rue des époux Granvelle entre le lot 32 et l'espace vert est intitulée : « Rue de l'échauguette » ;

Enfin, la voie partant de la rue de l'échauguette entre le lot 34 et l'espace vert est nommée : « Chemin de ronde ».

### 6- Vente de l'ancien copieur au Sivos.

Suite au changement de contrat du photocopieur, la commune avait la possibilité d'acquérir l'ancien appareil. Le Sivos de Villers-Buzon étant intéressé par ce matériel, l'achat a été effectué. Il convient désormais de le céder au Sivos et de fixer le prix de la transaction.

**Décision** : Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder l'ancien copieur au Sivos de Villers-Buzon pour son prix d'acquisition, soit 87,79€.

#### **7- Transferts de crédits**

En section de Fonctionnement : suite à un oubli de prévision de dépense au compte 6554 concernant les transports méridiens, il est nécessaire d'effectuer un transfert de crédit au compte 6554 afin d'en assurer le financement. Une recette excédentaire de 2073,72€ ayant été enregistrée au compte 7381, il est proposé d'effectuer un transfert de crédit de 2000€ vers le compte 6554.

En section d'Investissement : le financement de l'étude sur les Ad'ap(\*), budgété en section de fonctionnement aurait dû être en Investissement au compte 2031. Il est donc aussi nécessaire d'effectuer un transfert de crédit pour la somme de 1000 €, du compte 2315 au compte 2031.

(\* *Ad'ap* : agenda d'accessibilité programmée ; mise en conformité des locaux communaux avec la législation sur l'accueil des personnes à mobilité réduite).

**Décision** : Le conseil municipal valide à l'unanimité les transferts de crédits proposés.

#### **8- Transports méridiens : proposition du Sivos pour une prise en charge à 50% par les familles.**

La facture présentée par le Sivos pour les transports méridiens 2014-2015 s'élève à 1965,78€ ;  
Le Sivos propose une prise en charge par les familles de 50% soit 36 € par élève.

**Décision** : Le Conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du Sivos.

#### **9- Convention pour la prise en charge financière par le département des travaux de réfection de la RD216 tranche2**

Les travaux d'aménagement et de réfection de la RD 216 réalisés avant l'été bénéficient d'une prise en charge du Département au titre des opérations partenariales de sécurité en agglomération (OPSA).

Une convention établie par le Département fixe les modalités de cette prise en charge. Le conseil municipal est appelé à délibérer sur ce texte.

Le coût total estimé de l'opération s'élève à 81 640 € HT dont 3 640€ de Maîtrise d'œuvre et 78 000€ de travaux.

La participation du Département porte sur les dépenses afférentes à la réfection de la RD comme suit :

- La part de maîtrise d'œuvre afférente à la réfection de la RD pour 2400 €, prise en charge à 100% ;
- La part de travaux afférente à la réfection de la RD (reprise de la couche de roulement et la signalisation horizontale et verticale) pour 53000 €, prise en charge à 100%.

**Décision** : Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention proposée et autorise le maire à la signer.

## **10- Convention de mutualisation de la collecte et vente des certificats d'économie d'énergie.**

Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) a été instauré par une loi de programmation et d'orientation de la politique énergétique de juillet 2005.

Pour les collectivités il constitue un moyen supplémentaire pour le développement des projets de maîtrise d'énergie.

Les actions d'économies menées par les communes (isolation, changements de fenêtres... équipements solaires, chaufferies bois...) peuvent donner lieu à la délivrance de CEE, avec retombées financières. La procédure est cependant très complexe et chronophage, et la mutualisation envisagée par la CAGB apparaît donc très pertinente.

En lien avec la demande de financement émise par la commune pour le remplacement récent des fenêtres du bâtiment de la mairie, la CAGB propose cette convention pour définir les modalités d'intervention du Grand Besançon dans ...:

- l'identification des actions donnant lieu à délivrance de CEE
- la collecte des pièces constitutives des dossiers auprès de la commune
- la quantification des CEE et rédaction des pièces des dossiers
- la valorisation financière des CEE et reversement des bénéfices à la commune.

**Décision** : Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention proposée et autorise le maire à la signer.

## **11- Modalités de contribution à la journée de solidarité**

Une journée de solidarité a été instaurée en 2004 en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Une délibération doit fixer les modalités d'application de cette journée de solidarité.

Plusieurs solutions sont possibles : travail d'un jour férié précédemment chômé, travail d'un jour de RTT, ou toute autre modalité permettant le travail d'une journée précédemment non travaillée (fractionnable en demi-journée ou heures, et ce au prorata du temps de travail des salariés).

**Décision** : Le conseil municipal acte que la commune cotise à hauteur de 0,30% de la masse salariale au fonds en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées et que ses salariés contribuent à cet effort de solidarité à raison de 7 heures travaillées, au prorata de leurs contrats de travail respectifs.

## **12- Modification des statuts de la CAGB**

L'agglomération a procédé en juin à un certain nombre de modifications mineures de ses statuts ; il s'agit essentiellement de se mettre en conformité par rapport à ses compétences dans différents domaines (économie, sports, habitat, environnement, transports, politique de la ville) et clarifier quelques dispositions.

Cette modification doit être validée à la majorité qualifiée(\*) des communes membres.

*Majorité qualifiée : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou moitié des communes représentant les 2/3 de la population.*

**Décision** : Le conseil municipal valide à l'unanimité la modification des statuts de la CAGB.

### **13- Participation au FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement) et au FAAD (Fonds d'Aide aux Accédants en Difficultés)**

Comme chaque année la commune est invitée à renouveler sa contribution aux différents fonds d'aide : FSL et FAAD.

La participation attendue par le Département est de 0,61€ par habitant pour le FSL et 0,30 € pour le FAAD.

**Décision** : Le conseil municipal décide à la majorité (1 contre) de reconduire ses participations à raison de : 120 € pour le FSL et 60€ pour le FAAD.

### **14- Attribution des subventions aux associations**

Examen des demandes de subventions présentées par les associations. Il est proposé pour 2015 de retenir quelques associations œuvrant dans le domaine de la maladie.

**Décision** : Le conseil municipal accorde les subventions suivantes :

- Association Perce-neige (handicap des enfants) : 50€
- Amicale des donateurs de sang de François Serre : 50€
- Bibliothèque de l'hôpital : 50€
- France Alzheimer : 50 €
- AFSEP (Sclérose en plaques) : 50€

### **Questions diverses**

- **Bâtiments** : visite du cabinet qui gère les Ad'ap ; conseil extraordinaire à prévoir fin septembre le dossier devant être déposé avant le 27 septembre.
- **Urbanisme** : 8 réunions de la commission urbanisme se sont tenues depuis le dernier conseil du 19 juin. Un tableau des dossiers étudiés et des propositions et travaux de la commission est présenté en séance ainsi qu'un état des transactions soumises au droit de préemption communal.
- **Eclairage de la voirie communale**: dépassement léger du marché luminaires : avenant à faire pour régler.  
Consultations à prévoir pour recours à un bureau d'ingénierie pour les chantiers à venir.
- **Voirie** : Une erreur de signalisation routière a été repérée rue Alexis Godillot (Zac de l'Echange) : à signaler au Smaibo.
- **Ecoles** : 180 élèves sont scolarisés sur le Sivos pour l'année 2015-2016.
- **Vie communale** : suggestion d'une animation pour les enfants à l'occasion de carnaval, organisation à charge du CCAS.
- **Environnement** : Une taxe d'assistance technique doit être payée à l'ONF suite au recours à un bucheron.  
Devis reçu pour les illuminations de Noël, reconduction des décorations de 2014 vers la fontaine plus un sapin prévu au niveau du giratoire.

- **Représentation intercommunale:** Nécessité de remplacer le conseiller démissionnaire dans les différents syndicats intercommunaux (Sievo, Sica...) ; à prévoir au prochain conseil.
- **Finances communales:** préfinancement des attributions du fonds de compensation TVA par un prêt à taux zéro de 31000€ qui sera versé prochainement.
- **Cimetière :** rencontre prochaine avec la société Elabor pour envisager les réaménagements de la circulation dans le cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.

Le 5 septembre 2015

1e Maire

**B. GAVIGNET**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Gavignet', written over a horizontal line.